

# Fiche signalétique

## Complexe de lithium MP bleu no 2

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	:	Complexe de lithium MP bleu no 2
Fournisseur	:	ValPar Boîte postale 3856, Route n° 1 Est Regina, SK S4P 3R8 CANADA
Téléphone	:	877-685-4886
N° de téléphone d'urgence	:	306-791-5911
Canutec (24 hr)	:	613-996-6666

### 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANT	N°CAS	POURCENTAGE
Distillats (du pétrole) naphthéniques lourds hydrotraités	64742-52-5	60-100%

Il n'y a aucun ingrédient qui, en l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, est classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement et donc nécessite d'être signalé dans cette section.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

État physique	:	Solide. [Gel semi-solide.]
Odeur	:	Pétrole. [Légère]
État OSHA/HCS	:	Bien que cette substance ne soit pas considérée dangereuse par la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des renseignements importants, cruciaux pour la manutention sécurisée et l'emploi approprié du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs de ce produit.
Sommaire d'urgence	:	PEUT CAUSER L'IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. Irrite légèrement les yeux et la peau. Évitez le contact avec les yeux. Évitez le contact prolongé ou répété avec la peau. Lavez-vous complètement après la manutention.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	:	Irritant léger de la peau.
Yeux	:	Irritant léger des yeux.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

- Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.  
**Peau** : Les symptômes nocifs peuvent inclure : Irritation, rougeur  
**Yeux** : Les symptômes nocifs peuvent inclure : irritation, larmes, rougeur  
**Conditions médicales aggravées par la surexposition** : Aucune connue.

Voir les informations toxicologiques (section 11)

## 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

- Contact avec les yeux** : Vérifiez la présence des verres de contact et retirez-les le cas échéant. En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement à grande eau. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec la peau** : Lavez avec de l'eau et du savon. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, amenez la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, administrez la respiration artificielle. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Ne faites pas vomir. Ne placez jamais quoi que ce soit dans la bouche d'une personne ayant perdu connaissance. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.
- Protection des secouristes** : Aucune mesure associée à un risque personnel ou sans formation adéquate ne sera prise. Il peut être dangereux pour la personne fournissant de l'aide d'administrer le bouche-à-bouche.
- Remarques à l'attention du médecin** : Aucun traitement spécifique. Traitez en fonction des symptômes. Contactez immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si une grande quantité a été ingérée ou inhalée.

## 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Inflammabilité du produit** : Peut être combustible à une température élevée.
- Agents extincteurs** :
- Adéquats** :
- Inadéquats** : Utilisez un agent extincteur approprié à l'incendie environnant. Aucun connu.

- Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de carbone, lithium, soufre, zinc, molybdène, sulfure d'hydrogène
- Équipement spécial de protection pour le personnel de lutte contre l'incendie** : Le personnel de lutte contre l'incendie devrait porter un équipement protecteur approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec masque intégral utilisé dans le mode de pression positive.

## 6. MESURES POUR FUITES ACCIDENTELLES

- Précautions individuelles** : Aucune mesure associée à un risque personnel ou sans formation adéquate ne sera prise. Évacuez les zones environnantes. Empêchez l'entrée du personnel non requis et non protégé. Ne touchez pas la substance renversée et n'y marchez pas dessus. Fournissez une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Portez un équipement de protection individuelle adéquat (consultez la section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion de la substance renversée et son écoulement et son contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une contamination de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

### Méthodes de nettoyage

- Petit renversement** : Déplacez les contenants hors de la zone du renversement. Aspirez ou balayez la substance et placez-la dans un contenant pour déchets désigné et étiqueté. Éliminez auprès d'un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets.
- Grand renversement** : Déplacez les contenants hors de la zone du renversement. Approchez-vous du renversement à contrevent. Empêchez la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirez ou balayez la substance et placez-la dans un contenant pour déchets désigné et étiqueté. Éliminez auprès d'un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets. Remarque : consultez la section 1 pour les renseignements de contact d'urgence et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- Manutention** : Portez un équipement de protection individuelle adéquat (consultez la section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdits dans les zones où cette substance est manipulée, entreposée et traitée. Les employés devraient se laver les mains et le visage avant de manger, boire et fumer. N'avalez pas. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Gardez dans le contenant d'origine ou un autre contenant approuvé fabriqué avec un matériau compatible et fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides ont des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne réutilisez pas le contenant.
- Entreposage** : Entrezposez conformément à la réglementation locale. Entrezposez dans le contenant d'origine protégé de la lumière directe du soleil dans une zone sèche, fraîche et bien aérée, loin des substances non compatibles (consultez la section 10), des aliments et des boissons. Conservez le contenant fermé hermétiquement jusqu'à son utilisation. Les contenants qui ont été ouverts

doivent être refermés hermétiquement avec soin et entreposés verticalement pour empêcher les fuites. N'entreposez pas dans des contenants non étiquetés. Utiliser une méthode de confinement appropriée pour éviter la contamination de l'environnement.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Consultez les autorités locales pour les limites d'exposition acceptables.**

### Procédures de surveillance recommandées

- : Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance individuelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être requise pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire.

### Mesures techniques

- : Aucune exigence spéciale de ventilation. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du personnel aux contaminants dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, utilisez des enceintes de procédé, une ventilation d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques pour conserver l'exposition du personnel inférieure à toute limite recommandée ou statutaire.

### Mesures d'hygiène

- : Lavez complètement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé les produits chimiques, avant de manger, fumer et aller aux toilettes, et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées devraient être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des stations de lavage des yeux et des douches de sécurité sont proches du poste de travail.

### Protection individuelle

#### Yeux

- : Lunettes de sécurité.

#### Peau

- : Blouse de laboratoire.

#### Respiratoire

- : Un respirateur n'est pas nécessaire dans les conditions d'utilisation normales voulues.

#### Mains

- : Caoutchouc naturel (latex).

#### Équipement de protection individuelle (pictogrammes)



#### Code HMIS/Équipement de protection individuelle

- : B

#### Contrôles de l'exposition de l'environnement

- : Les émissions provenant de la ventilation ou de l'équipement du processus de travail devraient être vérifiées pour s'assurer qu'elles satisfont aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de vapeur, des filtres ou une modification technique de l'équipement de processus seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	:	Solide. [Gel semi-solide.]
<b>Point d'éclair</b>	:	Vase clos : >204 °C (>400 °F) [Pensky-Martens.]
<b>Couleur</b>	:	Bleu.
<b>Odeur</b>	:	Pétrole. [Légère]
<b>Point d'ébullition/de condensation</b>	:	>316 °C (>600 °F)
<b>Point de fusion/congélation</b>	:	>260 °C (>500 °F)
<b>Densité relative</b>	:	0,91
<b>Pression de vapeur</b>	:	<0,0013 kPa (<0,01 mm Hg)
<b>Densité de vapeur</b>	:	>1 [air = 1]
<b>Taux d'évaporation</b>	:	<1 (éther [anhydre] = 1)
<b>Solubilité</b>	:	Partiellement soluble dans les substances suivantes : eau froide et eau chaude

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	:	Le produit est stable.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	:	Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, la polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Situations à éviter</b>	:	Aucune donnée spécifique.
<b>Substances à éviter</b>	:	Oxydants forts, brome, acide chromique.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	:	Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, les produits dangereux de décomposition ne devraient pas être formés.
<b>Conditions de réactivité</b>	:	Légèrement inflammable en présence des substances ou conditions suivantes : flammes vives, étincelles et décharge statique. Ininflammable en présence des substances ou conditions suivantes : chaleur.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Nom du produit/de l'ingrédient	Espèce	Dose	Résultat	Exposition
Distillats (du pétrole) naphthéniques lourds hydrotraités	Lapin	>5 g/kg	LD50 dermique	-
	Rat	>5 g/kg	LD50 oral	-

<b>Inhalation</b>	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Ingestion</b>	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Peau</b>	:	Irritant léger de la peau.
<b>Yeux</b>	:	Irritant léger des yeux

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

- Élimination des déchets** : La production des déchets devrait être évitée ou minimisée si possible. Les contenants ou les cuves vides peuvent conserver certains résidus de produit. Cette substance et son contenant doivent être éliminés d'une façon sécurisée. Éliminez les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur agréé pour l'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit devrait être toujours conforme aux exigences des lois sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales ou régionales. Évitez la dispersion de la substance renversée et son écoulement et son contact avec le sol, les voies d'eau, les drains et les égouts. L'élimination devrait être conforme aux lois et aux règlements provinciaux, nationaux et locaux.
- Consultez la section 7** : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et la section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE pour des renseignements de maintenance supplémentaires et pour protéger les employés.

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

### Information réglementaire

**DOT/IMDG/IATA** : Non réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### États-Unis

**Classification HCS** : Non réglementé.

### Réglementation fédérale américaine

**TSCA 8(a) PAIRE** : Alkyldithiophosphate de zinc

**TSCA 8b)** : Tous les composants sont sur la liste ou en sont exemptés. Déclaration des données de TSCA 8(d) H et S : Alkyldithiophosphate de zinc : 2006

### SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses

: Aucun produit n'a été trouvé. SARA 302/304 planification d'urgence et notification : Aucun produit n'a été trouvé. SARA 302/304/311/312 produits chimiques dangereux : Aucun produit n'a été trouvé.

### SARA 311/312 distribution de fiche signalétique – inventaire de produits chimiques – identification des dangers

: Aucun produit n'a été trouvé.

### Loi sur l'eau propre (CWA) 307

: Tris[bis(2-éthylhexyl)dithiocarbamate-s,s']antimoine; alkyldithiophosphate de zinc; ammoniac anhydre; oxyde de zinc

### Loi sur l'eau propre (CWA) 311

: Ammoniac anhydre

**Loi sur l'air propre (CAA) 112  
 prévention des fuites  
 accidentelles**

: Sulfure d'hydrogène; ammoniac anhydre

**Loi sur l'air propre (CAA) 112  
 substances inflammables  
 réglementées**

: Aucun produit n'a été trouvé.

**Loi sur l'air propre (CAA) 112  
 substances toxiques  
 réglementées**

: Sulfure d'hydrogène; ammoniac anhydre

**Règlements internationaux**

**Listes internationales**

: Ce produit (et ses ingrédients) figure (figurent) sur les listes nationales d'inventaire ou est (sont) exempté(s) de la liste en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon (METI) et aux Philippines (RA6969).

**16. AUTRES INFORMATIONS**

**Exigences d'étiquetage**

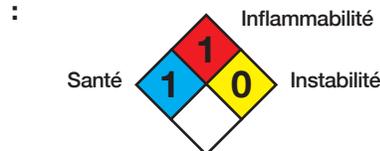
: PEUT CAUSER L'IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

**Système d'information sur  
 les substances dangereuses**

<b>SANTÉ</b>	<b>1</b>
<b>RISQUE D'INCENDIE</b>	<b>1</b>
<b>DANGER PHYSIQUE</b>	<b>0</b>
<b>PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	<b>B</b>

**Le client est responsable de déterminer le code PPE pour cette substance.**

**Association nationale pour la  
 protection contre l'incendie**



**Références**

: ANSI Z400.5, norme de fiche signalétique, 2004. - Fiche signalétique du fabricant. - 29CFR partie 1910.1200 Exigences de fiche signalétique de l'OSHA. - Tableau 49CFR liste des substances dangereuses, No ONU, Noms d'expédition corrects, PG.

**Avis à l'attention du lecteur**

Pour autant que nous le sachions, les renseignements présentés ici sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur désigné ci-dessus ni l'une quelconque de ses filiales n'assume une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou le caractère complet des renseignements présentés ici. La détermination finale du caractère adéquat de toute substance relève uniquement de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les substances peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisées avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir qu'ils sont les seuls dangers qui existent.